

Image not found or type unknown



Recuperer mes heures de dif

Par **sylvie**, le **26/01/2009** à **23:39**

bonjour rn rn j ai reçu ma lettre de licenciement le 24 decembre , je suis en preavis pendant 2 mois rn je dois faire ma demande de dif de 26.30 h par recommande avant la fin de mon preavis rn apparemment il faut donner un nom d organisme ? rn a ce jour je n ai pas d idee , n etant pas bien dans ma tete .rn que puis je faire pour ne pas perdre ces heures ? rn rn MERCI POUR VOS REPONSES rnrn SYLVIE

Par **altuvar**, le **24/02/2009** à **12:09**

consulter en premier lieu le catalogue des formation dif que propose votre employeur. il se trouve generalement au ce de votre entreprise.rncordialement.